



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 7852

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition et le support logistique de véhicules de commandement, de liaison et de reconnaissance (CLRV) pour les besoins de l'Armée luxembourgeoise

*

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à l'acquisition et à financer le support logistique de véhicules de commandement, de liaison et de reconnaissance (CLRV) y compris leurs sous-systèmes d'armes et de communication.

Art. 2. Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 367 000 000 euros, y inclus les frais liés à l'acquisition et au support logistique des véhicules et leurs sous-systèmes d'armes et de communication à prix constants aux conditions économiques de 2021 sans préjudice d'une adaptation des paiements annuels en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation national. Ce montant ne comprend pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 3. Les dépenses occasionnées par l'acquisition des CLRV y compris leurs sous-systèmes d'armes et de communication sont liquidées à la charge du Fonds d'équipement militaire.

Les dépenses occasionnées par le support logistique des CLRV y compris leurs sous-systèmes d'armes et de communication sont liquidées à la charge des crédits de l'Armée luxembourgeoise.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 7 décembre 2021

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen